

Conseil départemental

RAPPORT N° 26.6

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION EGALITÉ FEMMES-HOMMES 2026-2028

COMMISSION : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE,
AFFAIRES INTERNATIONALES ET TOURISME

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ
FEMMES/HOMMES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION EGALITÉ FEMMES-HOMMES 2026-2028

RAPPORT N° 26.6

Mes chers Collègues,

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre approbation les perspectives pluriannuelles 2026-2028 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2023, le Département des Hauts-de-Seine a en effet lancé sa nouvelle stratégie 2023-2025 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, approuvée le 17 février 2023¹.

C'est ainsi que le Département a élaboré un premier programme pluriannuel articulé autour de quatre objectifs stratégiques :

- confirmer l'engagement de l'administration départementale en faveur de l'égalité professionnelle ;
- promouvoir l'égalité des chances, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine » qui vise à soutenir les filles et les femmes du territoire, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, dans les différents domaines d'intervention du Département, et à accompagner les femmes dans leurs projets, en luttant contre tout type de discriminations ;
- sensibiliser les jeunes, filles et garçons, à l'égalité femmes-hommes et développer la culture du respect ;
- poursuivre et renforcer la mobilisation du Département contre toutes les formes de violences, notamment avec la création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, de vulnérabilité et de précarité rencontrées par les filles et les femmes.

Les crédits alloués par le Département aux actions déclinant des mesures spécifiques répondant aux objectifs susmentionnés se sont élevés à environ 22,6 M€ sur la période 2023-2025.

Cette stratégie transversale a conduit le Département à créer, en avril 2023, un Secrétariat général à l'égalité femmes-hommes, dont la mission est de piloter et de coordonner, avec l'ensemble des pôles et des directions de la collectivité, la mise en œuvre de la stratégie départementale, de développer de nouvelles actions et d'assurer la lisibilité et la visibilité de l'action départementale. Le Secrétariat général a également pour mission la mise en œuvre de plans d'action départementaux coordonnés, internes et externes, autour de dates symboliques, comme le 24 janvier, Journée internationale du sport féminin, le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, et le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Afin de favoriser la transversalité et la mise en œuvre d'un plan d'action global et coordonné, des référents égalité femmes-hommes ont été nommés dans les services départementaux. L'identification et l'analyse d'indicateurs socio-économiques ont par ailleurs été réalisées, et un espace Egalité femmes-hommes dédié a été créé sur le site internet du Département, ainsi que sur l'intranet, pour les agents.

¹ Délibération n° 1 du Conseil départemental du 17 février 2023 (rapport n° 23.27)

Ce premier programme pluriannuel s'est traduit par des avancées et des actions concrètes pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et contre toutes les formes de discriminations, agissements sexistes et violences rencontrées par les filles et les femmes de notre territoire.

En complément des bilans dressés dans les rapports Egalité femmes-hommes 2022, 2023 et 2024, respectivement votés les 22 décembre 2023², 20 décembre 2024³ et 5 décembre 2025⁴, le rapport présente le bilan synthétique des principales actions et données de la période 2023-2025, ainsi que les perspectives, détaillées en annexe à la délibération, proposées pour la période 2026-2028 et visant à poursuivre et renforcer les quatre objectifs stratégiques susmentionnés.

A. L'égalité professionnelle : bilan et perspectives

Le Département a adopté son premier plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour une durée de trois ans (2021-2023), puis son second plan (2024-2026), autour des cinq objectifs suivants :

- favoriser la mixité dans les recrutements, filières et métiers ;
- favoriser l'évolution des parcours professionnels ;
- réduire les écarts de rémunération ;
- concilier activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, les situations de harcèlement et les agissements sexistes.

En complément du rapport Egalité et du plan d'actions triennal, le Département remplit par ailleurs ses obligations déclaratives en matière d'égalité professionnelle, et poursuit l'objectif de renforcer l'accès aux femmes à des postes à responsabilité pour accélérer la féminisation et tendre vers la suppression des écarts de rémunération :

- rapport social unique comportant la base des données sociales genrées ;
- publication des dix plus hautes rémunérations ;
- publication des primo-nominations par sexe dans le cadre du dispositif de nominations équilibrées (DNE) en faveur du respect de la proportion minimale de femmes et d'hommes parmi les personnes nommées et occupant un emploi fonctionnel ;
- publication de l'index égalité professionnelle à partir du suivi de quatre indicateurs, dont ceux relatifs aux écarts de rémunération entre les deux sexes, pour les fonctionnaires et les contractuels sur postes permanents.

Les principales actions mises en œuvre entre 2023 et 2025 sont décrites ci-après.

2 Délibération du Conseil départemental du 22 décembre 2023 (rapport n° 23.192)

3 Délibération du Conseil départemental du 20 décembre 2024 (rapport n° 24.174)

4 Délibération du Conseil départemental du 5 décembre 2025 (rapport n° 25.236)

- ❖ L'index égalité professionnelle s'élève à 89 points sur 100 en 2025, au titre de l'année 2024, soit + 11 points versus 2024, au titre de l'année 2023 ;
- ❖ Les écarts de rémunération⁵ entre les femmes et les hommes ont baissé, passant de 7,2 % en 2023 à 5 % en 2025 ;
- ❖ Les actions ayant pour objectif la prévention et le traitement des discriminations, des violences, du harcèlement et des agissements sexistes au travail ont été renforcées.

1. L'index égalité professionnelle

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès aux femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré l'index égalité professionnelle.

Au titre de l'année 2023, le Département a obtenu un score de 78 points sur 100 (dont, pour les indicateurs relatifs à l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, 45 points sur 50 pour les fonctionnaires et 15 points sur 15 pour les contractuels), dépassant ainsi le seuil réglementaire de 75 points.

Pour l'année 2024, le Département obtient un score de 89 points sur 100, soit +11 points versus 2023 (dont, pour les indicateurs relatifs à l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, 45 points sur 50 pour les fonctionnaires et 15 points sur 15 pour les contractuels, et 25 points sur 25 pour l'indicateur sur les avancements de grade), dépassant à nouveau le seuil réglementaire de 75 points.

2. Des écarts de rémunération à la baisse

Le Département a poursuivi ses efforts pour réduire ces écarts, notamment à travers la refonte des cotations des postes et du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), et l'assimilation du précédent complément indemnitaire annuel (CIA) mensualisé dans la nouvelle indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) a permis son ajustement vers le haut, dont ont bénéficié les femmes.

L'évolution des écarts moyens de rémunération est la suivante entre 2023 et 2025 : 6,4 % en 2025, pour 7,6 % en 2024 et 8,7 % en 2023. Et, en neutralisant les effets du temps partiel : 5 % en 2025, pour 6,2 % en 2024 et 7,2 % en 2023.

Au sein du Département, à expérience, poste et grade équivalents, une femme et un homme perçoivent la même IFSE. L'écart de régime indemnitaire résiduel au sein de la collectivité est lié aux IFSE attribuées selon les filières : la grille réglementaire de la filière technique est statutairement davantage rémunératrice que celles des filières médico-sociale et administrative, au sein desquelles les femmes sont surreprésentées.

D'autres éléments variables relatifs au cycle de travail (astreintes, permanences, heures supplémentaires...) ont également pour effet de creuser les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. En effet, les filières comptant le moins de femmes (en valeur absolue et relative), comme la filière technique, la filière sportive et la filière culturelle, sont celles dont les heures supplémentaires et astreintes sont les plus nombreuses et sont réalisées en majorité par des grades fortement masculinisés (par exemple les agents de maîtrise).

⁵ Temps partiel neutralisé

Le recours au temps partiel est également plus généralisé chez les femmes.

3. La mise en œuvre d'actions nouvelles de prévention, de formation ou de sensibilisation

Le déploiement de l'Université du management et du dispositif « Talents » a été poursuivi, afin d'accompagner les agents pour occuper des postes à responsabilité et de soutenir l'accès des femmes à des postes à responsabilité.

Différentes formations ont été organisées, par exemple la formation *Le leadership au féminin ou l'autocensure inversée*, un cycle de conférences *Cultivons nos talents* en 2024 (250 agents participants), des Entretiens Albert-Kahn, organisés par le Secrétariat général des Entretiens Albert-Kahn en mars 2024 et 2025, ou encore une formation pour les référents égalité femmes-hommes.

Ont également été organisées différentes formations sur les violences sexistes et sexuelles (VSS). 2 412 agents (1 734 femmes et 678 hommes⁶) ont ainsi suivi un MOOC obligatoire sur les discriminations, en complément d'Entretiens Albert-Kahn dédiés. On enregistre également près de 600 participations à différentes sensibilisations (détection et prise en compte des VSS au travail avec le dispositif de réalité virtuelle REVERTO - 315 agents formés en 2025 dont 219 femmes et 96 hommes, formation des managers sur le repérage des femmes victimes de violences, notamment de leurs collègues ou collaboratrices, sensibilisation des agents aux VSS dans le sport, etc.).

De nouveaux temps forts thématiques ont également été proposés aux agents, comme la conférence « Être acteur de l'égalité femmes-hommes, une mission collective et individuelle », la conférence sur la péri-ménopause et la ménopause, avec près de 350 participantes, ou encore les Journées Santé Rose & Bleu, autour d'Octobre rose et, depuis 2024, de Novembre bleu, avec des initiatives dédiées à la sensibilisation et au dépistage des cancers féminins et masculins.

La mise en œuvre d'actions visant à concilier activité professionnelle et vie personnelle et familiale a par ailleurs été renforcée, par exemple avec la création d'un guide du manager pour accompagner les femmes enceintes ou encore la diffusion de témoignages de pères en temps partiel ou ayant pris un congé paternité. Ces actions complètent les dispositifs préexistants comme la crèche de 60 berceaux pour le personnel départemental, ouverte de 8h à 19h, la subvention pour les frais de garde jusqu'à la fin de l'année civile des trois ans de l'enfant (jusqu'à 160 €/mois), des séjours pour les enfants de 4 à 17 ans pendant les vacances scolaires ou encore des subventions pour l'accueil des enfants en centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires) et des séjours enfants non organisés par le Département.

De nouvelles actions ont également été organisées afin de favoriser la pratique d'activités physiques et sportives des agentes, notamment autour du 8 mars, avec des ateliers de self-défense, et avec le lancement de l'équipe féminine de football, Manita X Hauts-de-Seine, visant à favoriser la pratique d'un sport collectif, avec des sessions d'entraînement adaptées aux agentes, sur le temps de pause méridienne et non le soir après le travail, pour permettre à toutes de participer.

4. Le renforcement des actions ayant pour objectif la prévention et le traitement des discriminations, des violences, du harcèlement et des agissements sexistes au travail

Conformément aux obligations fixées par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le Département a mis en œuvre un dispositif permettant le signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes commis ou constatés dans le cadre de l'exercice professionnel. Ce dispositif, piloté par la Direction des Ressources Humaines, est accessible pour tout agent s'estimant victime ou témoin. Les agents de la collectivité ont été très largement informés de l'existence de ce dispositif, notamment par les canaux de communication habituels : Intranet, Intranews, *podcast*, magazine interne Avant Seine, réunion des nouveaux arrivants, organisations syndicales, intervention du référent en réunions d'équipe, séminaires ou conférences, création d'un affichage dédié, etc.

Entre 2023 et 2025, le chargé d'accompagnement et de médiation RH a reçu 77 demandes (11 en 2023, 25 en 2024 et 41 en 2025) dont 55 signalements ont été statués par la commission de signalement comme recevables. 70 % des demandes traitées concernaient des femmes. Les thématiques de signalement ont été les actes de violence (31 %), les actes de harcèlement moral (46 %) et sexuel (13 %), les agissements sexistes (6 %) et les actes de discrimination (19 %)⁷.

27 demandes ont donné lieu à une enquête administrative, 13 à des sanctions disciplinaires (2 en 2023, 5 en 2024 et 6 en 2025) et 31 ont été orientées vers un professionnel pour un accompagnement. Ces chiffres sont en augmentation constante depuis la création du dispositif en 2022, principalement grâce à l'amélioration de la communication autour de ce dispositif.

Dans le cadre du plan d'action Égalité professionnelle 2024-2026, et à la lumière des actions mises en place depuis 2023, les principales perspectives du Département, outre la poursuite des actions répondant aux cinq objectifs actuels et la mise en œuvre des obligations réglementaires, sont les suivantes :

- développer des actions visant à favoriser la mixité dans les recrutements, filières et métiers ;
- renforcer les actions relatives à la prévention des violences, discriminations, harcèlement et agissements sexistes au travail et aux VSS hors travail dans la sphère privée ;
- faciliter l'accès des femmes aux postes à responsabilité ;
- poursuivre et développer des actions sur l'accompagnement, dans un format « événementiel », de sujets de prévention santé et des réflexions sur le développement d'activités physiques et sportives adaptées aux agentes ainsi que sur des programmes de mentorat.

⁷ Le total est supérieur à 100 % car un signalement peut comporter plusieurs motifs

B. Encourager et soutenir la place et la réussite des filles et des femmes dans les différents domaines d'intervention du Département : bilan et perspectives

Afin de soutenir la réussite, l'insertion et l'autonomie des femmes, mais également d'accompagner les filles et les femmes du territoire dans leurs projets, en particulier les plus jeunes et les plus fragiles, le Département a fait le choix, avec le programme « Femmes des Hauts-de-Seine », d'encourager leur place et leur rayonnement dans tous ses domaines d'intervention. Ce programme a fait l'objet de la poursuite d'actions existantes mais également du déploiement de nouvelles actions.

Les principales actions mises en œuvre entre 2023 et 2025 sont décrites ci-après.

1. Accompagner les femmes dans leur vie affective, sexuelle et parentale

- ❖ Accompagnement par le service de Protection Maternelle et Infantile des femmes dans leur vie affective et sexuelle ainsi que dans leur parentalité ;
- ❖ 55,5 M€ alloués entre 2023 et 2025 pour le fonctionnement d'équipements dédiés à l'accueil des jeunes enfants (crèches, relais d'assistants maternels et parentaux).

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) met en œuvre des actions visant à accompagner les femmes dans leur vie affective et sexuelle ainsi que dans leur parentalité (8 455 femmes vues en Centres de Santé Sexuelle – CSS – en 2023, soit 93,4 % des consultations et entretiens réalisés, et 8 700 en 2024, soit 91,7 %) : accueil par les services de solidarité territoriale (SST), actions quotidiennes des CSS du Département au sein des SST (consultations médicales et entretiens de conseil conjugal et familial), création d'une équipe mobile PMI Nord en 2024, composée d'une sage-femme et d'une puéricultrice qui ont pour mission d'aller à la rencontre des femmes enceintes et des parents de jeunes enfants éloignés des services départementaux, et une sage-femme pour l'équipe mobile PMI Sud en juillet 2025.

Le Département poursuit par ailleurs son soutien aux modes de garde, notamment avec l'allocation Bébédome (13 M€ alloués au total entre 2023 et 2025, pour 4 708 allocataires uniques en moyenne par année), et au financement du fonctionnement d'équipements dédiés à l'accueil des jeunes enfants (crèches, relais d'assistants maternels et parentaux), à hauteur de 55,5 M€ sur la période 2023-2025. Le soutien départemental se manifeste également en investissement, pour la création d'équipements de cette nature (14,8 M€ en investissement sur la période 2023-2025).

2. Accompagner la réussite et l'insertion socio-professionnelle des femmes et des filles

- ❖ Lancement d'un nouvel appel à projets Égalité femmes-hommes (109 500 € alloués au total entre 2024 et 2025) ;
- ❖ Développement, avec l'association Capital Filles, d'un programme de mentorat pour des jeunes femmes scolarisées dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ;
- ❖ Entre 2023 et 2025, les Ecoles Françaises des Femmes ont accompagné chaque année en moyenne 485 femmes ;

- ❖ Soutien à l'entrepreneuriat féminin, notamment avec le Boost Entrepreneurs au Féminin (CCI 92) : 51 femmes ont pu en bénéficier de 2023 à 2025 ;
- ❖ Soutien à la place des femmes dans la transition agricole et alimentaire, dans le cadre de la politique de coopération internationale du Département ;
- ❖ Diffusion d'une nouvelle série de podcasts *Portraits de femmes remarquables des Hauts-de-Seine* (trois saisons entre 2023 et 2025, près de 3 000 écoutes au total) ;
- ❖ Des engagements institutionnels en termes d'exécution des marchés publics et au titre du FSE+.

- lancement d'un nouvel appel à projets Égalité femmes-hommes, visant à soutenir la réussite et l'insertion socio-professionnelle des femmes ainsi qu'à sensibiliser les plus jeunes (109 500 € alloués au total en 2024 et 2025, pour douze structures associatives lauréates) ;
- développement, avec l'association *Capital Filles*, d'un nouveau programme d'actions collectives de sensibilisation et de mentorat individuel et personnalisé pour des jeunes femmes scolarisées notamment en terminale dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, par des marraines de l'association ;
- poursuite du soutien du Département aux *Ecoles Françaises des Femmes* de l'Institut des Hauts-de-Seine, et inauguration d'une septième école à Bagneux en 2025. Entre 2023 et 2025, les *Ecoles Françaises des Femmes* ont accompagné chaque année en moyenne 485 femmes, pour un soutien global s'élevant à environ 3,4 M€ : 457 apprenantes en 2023 (83 nationalités différentes), 466 en 2024 (80 nationalités) et 533 en 2025 (78 nationalités).

Par ailleurs, le 28 novembre 2023, la médaille de la Société des Membres de la Légion d'Honneur 2023 en faveur de la formation professionnelle des femmes étrangères a été remise à 18 apprenantes méritantes de ces Ecoles ;

- programmes de soutien à l'entrepreneuriat féminin, à travers quatre dispositifs, *Boost Entrepreneurs au Féminin*, avec la CCI 92, *Made in 92*, le label *Artisan du Tourisme* et l'appel à projets *PROGR'ESS*, ou encore des journées thématiques, comme celles organisées par l'ADIE en 2024 et 2025 ;
- soutien du Département à la place des femmes dans la transition agricole et alimentaire, à travers ses programmes de développement agricole dans le cadre de sa politique de coopération internationale en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti ;
- création et diffusion d'une nouvelle série de podcasts *Portraits de femmes remarquables des Hauts-de-Seine* (trois saisons entre 2023 et 2025, près de 3 000 écoutes au total) afin de valoriser la richesse et la diversité des talents féminins dans les Hauts-de-Seine ;
- des engagements institutionnels en termes d'exécution des marchés publics (sensibilisation des services départementaux et guide de clauses dédiées) et du respect du principe horizontal de l'égalité entre les femmes et les hommes des projets financés au titre du FSE+.

3. Accompagner et favoriser les pratiques sportives et culturelles des femmes et des filles

- ❖ Renforcement du soutien au sport féminin (5,8 M€ au total entre 2023 et 2025) ;
- ❖ 29 550 filles accueillies sur Vacan'Sports entre 2023 et 2025 ;
- ❖ Mise en œuvre, pour la première fois, d'un plan d'action autour de la Journée internationale du sport féminin en 2024 et en 2025 ;
- ❖ Poursuite des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la culture ;
- ❖ Mise en œuvre de dispositifs de lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuels pendant le festival *Chorus* et *La Défense Jazz Festival*.

- renforcement du soutien au sport féminin : 5,8 M€ consacrés au sport féminin au total entre 2023 et 2025⁸, 53 bourses⁹ versées à des sportives de haut niveau, 24 titres en Championnat de France ou en Coupe de France récompensés, dont dix pour des compétitions féminines et quatorze en mixte, toutes disciplines confondues, 29 550 filles accueillies sur Vacan'Sports entre 2023 et 2025, 166 apprenantes, cinq coordinatrices et dix professeurs des *Ecoles Françaises des Femmes* sensibilisés aux bienfaits du sport et des activités physiques, *etc.* ;
- mise en œuvre pour la première fois d'un plan d'action autour de la Journée internationale du sport féminin en 2024 et en 2025 (campagne de communication, journées thématiques avec l'UNSS des Hauts-de-Seine pour près de 600 collégiennes, conférence avec des sportives de haut niveau, invitation des agents à assister à un match de sport féminin - 300 agents en 2024, ...) et labellisation *Club des Hauts-de-Seine* des Mariannes 92 (saison 2023-2024), *etc.* ;
- poursuite des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la culture, en veillant particulièrement à développer la mixité et la parité dans les jurys, les artistes programmés et les dispositifs de formation musicale (festivals, équipements culturels, Académie Musicale Philippe Jaroussky par exemple), en valorisant la place des femmes d'hier et d'aujourd'hui dans les équipements culturels (expositions, concerts, ...) notamment à La Seine Musicale et à la Maison de Chateaubriand, en proposant des rencontres professionnelles sur les questions d'égalité femmes-hommes, en promouvant le travail des femmes dans les interventions d'éducation artistique et culturelle, en mettant en place des dispositifs de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels pendant le festival *Chorus* et *La Défense Jazz Festival*, ou encore en organisant chaque année La Science se livre qui, outre le thème « Femmes et Sciences » en 2025, concourt à valoriser les métiers scientifiques auprès des jeunes, et notamment des filles ;
- soutien au développement des pratiques culturelles et sportives des filles avec le Pass + (82 362 filles entre 2023 et 2025¹⁰, soit 47 % des bénéficiaires) et avec les contrats de développement conclus avec les Communes.

⁸ Saisons sportives 2023-2024 et 2024-2025

⁹ Ibid

¹⁰ Années scolaires 2023-2024 et 2024-2025

4. Des aménagements publics pour des usages mixtes et partagés

- contribution du programme des îlots de fraîcheur à une répartition et à une occupation plus équilibrées de l'occupation par les collégiens, filles et garçons, de certains espaces, notamment des cours de récréation (dix aménagements livrés entre 2023 et 2025) ;
- contribution du Plan vélo départemental au développement de la pratique cycliste urbaine féminine : meilleure appropriation par les femmes des infrastructures départementales, offre de stationnement adaptée aux usages urbains locaux et prise en compte des enjeux d'accessibilité dans l'espace public. Depuis 2025, la dynamique lancée dans le cadre du Plan vélo départemental s'est accélérée : les projets intègrent désormais systématiquement une dimension inclusive, avec des aménagements conçus pour répondre aux attentes des femmes en matière de sécurité, de confort et de praticité ;
- dans le cadre des projets de requalification de son portefeuille, le Département a mis en place une grille d'analyse permettant d'accompagner les agents dans la conduite de leurs opérations, afin de systématiser des aménagements de voirie favorisant l'appropriation de l'espace public par les femmes, dans un cadre d'usages mixtes. De nouvelles clauses ont également été ajoutées à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre, notamment autour des enjeux d'égalité, pour la conception et la réalisation des opérations d'aménagements ;
- des parcs adaptés à des usages mixtes : poursuite de la démarche visant à rendre les parcs encore plus accessibles, confortables et sûrs, toujours dans le cadre d'usages mixtes, en lien avec les résultats de l'enquête réalisée en 2024 par la société BVA Xsight auprès des usagers des parcs.

5. Focus sur le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">❖ Un programme global lancé en 2024 : environ 7 300 participants sur deux ans ;❖ Lancement du <i>Trophée départemental Elles en Seine</i>, avec 44 lauréates (2024 et 2025) ;❖ Projection du film <i>Les Figures de l'ombre</i> aux collégiens : près de 2 000 participants au total (2024 et 2025) ;❖ La Journée <i>Juste Elles Santé et bien-être</i>, organisée par l'Institut des Hauts-de-Seine, avec 1 753 agentes du Département entre 2023 et 2025 ;❖ Organisation par les Services des Solidarités Territoriales d'actions locales de solidarité « d'allers-vers » : 1 150 participants pour la première édition en 2025 ;❖ Organisation d'Entretiens Albert-Kahn dédiés. |
|---|

Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, un programme piloté pour la première fois en 2024, et renouvelé en 2025, de façon globale, coordonnée et transversale avec l'ensemble des services départementaux, a été mis en place, avec des actions internes et externes (environ 7 300 participants en 2024 et 2025).

À cette occasion ont notamment été lancés :

- le nouveau *Trophée départemental Elles en Seine* qui valorise l'engagement et les parcours inspirants de femmes remarquables du territoire. Artistes, sportives

de haut niveau, étudiantes, chercheuses ou encore entrepreneuses, 44 femmes ont été célébrées en 2024 et 2025 en tant que modèles inspirants pour les jeunes générations, porteuses de valeurs chères au Département, comme la persévérance, le dépassement de soi ou encore la solidarité. Dans le prolongement du trophée, plusieurs d'entre elles sont intervenues en tant que marraines de dispositifs pour les collégiens ;

- la diffusion du film *Les Figures de l'ombre* aux collégiens : lancée en 2024, cette diffusion au cinéma, qui s'accompagne d'un travail pédagogique avant et après la séance, a regroupé près de 2 000 participants au total en 2024 et 2025 ;
- la Journée *Juste Elles Santé et bien-être*, organisée par l'Institut des Hauts-de-Seine, à laquelle ont participé 1 753 agentes du Département au total de 2023 à 2025 : 750 agentes en 2023 sur deux jours, soit 375 femmes par jour, 450 en 2024 (une journée) et 553 en 2025 (une journée) ;
- pour la première fois en 2025, l'organisation simultanée et coordonnée, par les Services des Solidarités Territoriales, d'actions locales de solidarité « d'allers-vers », autour des droits des femmes, regroupant, pour cette première édition près de 1 150 participants ;
- l'organisation d'Entretiens Albert-Kahn dédiés, sur les leviers de l'accompagnement professionnel des jeunes filles en 2024, et sur l'éducation à l'altérité pour favoriser l'égalité femmes-hommes en 2025 ;
- l'organisation d'ateliers d'initiation à la self-défense avec environ 350 participantes.

Les principales perspectives du Département, pour la période 2026-2028, sont les suivantes : poursuite de la mise en œuvre d'un plan d'action global autour du 8 mars, lancement d'appels à projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, soutien à la pratique et au développement du sport féminin et des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les pratiques culturelles, d'actions de prévention et de lutte contre les VSS dans les milieux sportifs, artistiques et culturels, soutien à l'entrepreneuriat féminin, à l'insertion socio-professionnelle et aux réussites académiques et professionnelles des filles et des femmes du territoire, notamment les plus jeunes et les plus fragiles.

Les perspectives 2026-2028 devraient également permettre de développer des synergies autour des réseaux féminins du territoire et de développer des actions visant à proposer, à travers le prisme de l'égalité femmes-hommes, des équipements et des espaces publics encore plus sûrs, adaptés et accessibles à des usages mixtes et partagés.

C. Sensibiliser les jeunes à l'égalité femmes-hommes, et développer la culture du respect : bilan et perspectives

Afin de lutter contre le sexisme quotidien, « ordinaire », et les suites qu'il peut susciter en matière de domination et de violence, il est nécessaire de déconstruire les stéréotypes dès le plus jeune âge et de sensibiliser, notamment les jeunes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la culture du respect.

Par ailleurs, au-delà des appétences personnelles, voire de genre, tant les filles que les garçons peuvent être amenés à s'autocensurer et à dupliquer, dans leur orientation, certains schémas professionnels ou familiaux. L'autocensure est particulièrement développée chez les jeunes filles et jeunes femmes. Le manque de visibilité des femmes ou des hommes dans certaines filières est également un frein à l'orientation.

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation. Conscient de l'importance de sensibiliser les filles et les garçons à l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département propose à l'ensemble des collèges des Hauts-de-Seine, depuis l'année scolaire 2023-2024, un programme global, avec plusieurs dispositifs départementaux complémentaires autour des thématiques suivantes :

- ouvrir le champ des possibles des filles et des garçons, notamment autour des filières et des métiers ;
- sensibiliser à l'égalité et déconstruire les stéréotypes de genre ;
- éduquer les jeunes, filles et garçons, à la vie affective et relationnelle, et les filles à des thématiques de santé féminine.

- ❖ Pendant l'année scolaire 2024-2025, près de 38 500 participations de collégiennes et collégiens aux actions de sensibilisation proposées ou soutenues par le Département ont été enregistrées, pour près de 17 500 pour 2023-2024. Soit un total de 56 000 participations sur ces deux années scolaires ;
- ❖ De nouveaux dispositifs dédiés : *Curious Lab' Egalité femmes-hommes*, soutien à l'association *Elles bougent*, visite des *Campus des Métiers et des Qualifications*, développement d'*Ateliers Egalité filles-garçons* ;
- ❖ L'activation de dispositifs existants en lien avec l'Objectif de Développement Durable n°5 : Grand Collège, MéDDailles des Hauts-de-Seine ;
- ❖ Mise en œuvre d'actions d'Education à la Vie Affective et Relationnelle, et à la Sexualité, pour les filles et les garçons, via les Centres de Santé Sexuelle ;
- ❖ Renforcement de la campagne *Toutes culottées, Toutes informées*, organisée par l'Institut des Hauts-de-Seine, avec l'ouverture des ateliers médico-informatifs à l'ensemble des collèges publics et privés et ce, dès la 6^e : 22 269 jeunes filles ont participé aux ateliers entre 2023 et 2025.

Focus sur quelques dispositifs

Afin de déconstruire les stéréotypes professionnels et d'encourager toutes les ambitions, des filles comme des garçons, le dispositif *Curious Lab' Egalité femmes-hommes* a été lancé en 2023 et permet aux collégiens, filles et garçons, de réfléchir sur des métiers et des stéréotypes liés à ces métiers. Près de 2 500 collégiens ont participé à ce dispositif entre juin 2023 et décembre 2025.

Le Département soutient également, depuis la rentrée scolaire 2023-2024, l'association *Elles bougent*, association nationale référente en matière de sensibilisation des jeunes filles à la mixité des métiers dans l'industrie et la technologie. Afin de permettre aux filles de s'identifier et de se projeter, l'association s'appuie notamment sur des visites, d'entreprises ou de salons, et sur les témoignages de mairaines, femmes ingénieurs, techniciennes ou étudiantes. Près de 4 300 collégiennes ont été accompagnées entre septembre 2023 et décembre 2025.

L'orientation des élèves étant déterminante pour leur futur, et afin d'assurer à tous les élèves des chances égales dans le processus d'orientation, un autre dispositif a été créé et expérimenté depuis le premier semestre 2024 afin de faire découvrir aux jeunes, filles et garçons, des filières d'avenir et créatrices d'emploi. Ce dispositif permet à des classes de 4^e de visiter des *Campus des Métiers et des Qualifications* franciliens, avec la découverte des différentes techniques et technologies, la présentation des parcours d'orientation et des métiers correspondants, et la participation des élèves à des ateliers autour des stéréotypes de genre, de la mixité et de l'égalité professionnelle.

S'agissant de la sensibilisation générale à l'égalité entre les femmes et les hommes, des actions existantes ont été proposées en lien avec la thématique, comme les *Rencontres de l'éloquence « À bas les stéréotypes ! »* ou encore *Ô Lab citoyen ! Egalité filles-garçons*, avec 1 200 collégiens de classes de 4^e. Une rencontre entre des collégiens et des rôles modèles féminins a également été organisée lors de la *Journée internationale des femmes et filles de Sciences*, le 11 février 2025, dans le cadre du dispositif La Science se livre.

Le Département a également lancé l'expérimentation en 2025 d'*Ateliers Egalité filles-garçons*, avec la possibilité, pour les collèges, de sensibiliser tout un niveau de classe, avec des ateliers animés par les services et partenaires du Département (exposition sur la mixité des métiers, orientation scolaire et professionnelle, participation de rôles modèles, vie affective et relationnelle, etc.).

A travers les MéDDailles des Hauts-de-Seine et le dispositif Grand Collège, le Département a permis aux établissements de sensibiliser 2 430 collégiens aux enjeux de l'objectif de développement durable n° 5, l'égalité entre les sexes, et notamment autour de la pratique sportive féminine.

Dans le cadre de son action d'accompagnement des jeunes, le Département, *via* les Centres de Santé Sexuelle, met en œuvre des actions d'Education à la Vie Affective et Relationnelle, et à la Sexualité, pour les filles et les garçons (7 écoles, 86 collèges et 26 lycées pendant l'année scolaire 2023-2024).

Enfin, dès janvier 2024, le Département a renforcé la campagne *Toutes culottées, Toutes informées*, organisée par l'Institut des Hauts-de-Seine, avec l'ouverture des ateliers médico-informatifs à l'ensemble des collèges publics et privés et ce, dès la 6^e.

Après deux années de déploiement de différentes initiatives et expérimentations, dans un contexte où le sexisme reste très prégnant en France, notamment chez les plus jeunes, une enquête a été réalisée fin 2024 par la société BVA Xsight, à la demande du Département, afin de mieux appréhender les perceptions, vécus et attentes des jeunes des Hauts-de-Seine en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Au regard des actions déjà réalisées, et des enseignements de l'enquête BVA Xsight, les perspectives proposées pour la période 2026-2028 sont les suivantes : poursuite des actions visant à ouvrir, avec le prisme de l'égalité femmes-hommes, les champs des possibles des jeunes en termes d'orientation scolaire et professionnelle, participation de marraines et rôles modèles, développement des *soft skills* et, pour lever les autocensures, de la confiance en soi des jeunes, notamment des filles, déploiement des expérimentations lancées en 2024 et 2025, comme les *Ateliers Egalité filles-garçons*, et poursuite des dispositifs autour des sujets de santé féminine, comme avec *Toutes culottées, Toutes informées*, organisé par l'Institut des Hauts-de-Seine, et des actions d'Education à la Vie Affective et Relationnelle, et à la Sexualité, des filles et des garçons, mises en œuvre par les Centres de Santé Sexuelle dans les établissements scolaires et, enfin, réflexion sur la création d'un dispositif pérenne, à large échelle, de sensibilisation générale des collégiens à l'égalité femmes-hommes.

D. Poursuivre et renforcer la mobilisation du Département contre toutes les formes de violences, de vulnérabilité et de précarité rencontrées par les filles et les femmes des Hauts-de-Seine

- ❖ Aides financières départementales aux associations spécialisées et aux Communes : près de 5,9 M€ entre 2023 et 2025 ;
- ❖ Création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes en 2023 ;
- ❖ Formation des professionnels du territoire avec *Les Rencontres de l'Observatoire* (colloques interprofessionnels, webinaires...) ;
- ❖ Création et diffusion de guides professionnels (2 500 guides diffusés entre 2023 et 2025) ;
- ❖ Publication du premier diagnostic sur l'ampleur des violences faites aux femmes dans les Hauts-de-Seine en 2023 et, en 2025, du second diagnostic ;
- ❖ Mise en œuvre chaque année depuis 2023 d'un programme global de sensibilisation autour du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ;
- ❖ Lancement d'un partenariat avec UMay, dans le cadre de la lutte contre le harcèlement de rue et les VSS dans l'espace public ;
- ❖ Soutien au déploiement du *Bus Santé Femmes*, dispositif organisé par l'Institut des Hauts-de-Seine. Entre 2023 et 2025, 2 863 femmes ont été accompagnées et 100 interventions ont été réalisées sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Le Département se mobilise depuis de nombreuses années contre les violences faites aux femmes. Les aides financières départementales attribuées aux associations spécialisées et aux Communes se sont élevées au total à près de 5,9 M€ entre 2023 et 2025.

Le Département, en partenariat avec les différents acteurs du territoire, met en place un programme départemental passant notamment par un soutien à des dispositifs associatifs et institutionnels qui se déclinent en deux axes : la lutte contre les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes d'infractions pénales. Peuvent notamment être cités :

- le dispositif d'écoute et d'accueil FVV92, assurant ainsi une prise en charge adaptée des femmes victimes. Entre 2023 et 2024, 1 739 appels ont été reçus sur la ligne d'écoute départementale, 95 % de ces appels concernaient des violences, et majoritairement conjugales ;
- l'hébergement temporaire et d'urgence, contribuant ainsi aux places d'hébergement (332 places en 2023, 346 en 2024) dédiées aux femmes, victimes de violences conjugales, et à leurs enfants ;
- l'accès au droit des victimes et l'aide aux victimes ;
- l'évaluation et la centralisation de l'ensemble des situations de potentiel grave danger signalées par le Procureur de la République, et l'accompagnement des femmes dotées d'un Téléphone Grave Danger tout au long du dispositif (78 TGD attribués en 2023, 92 en 2024, 70 en 2025).

A ces subventions attribuées aux associations spécialisées et aux Communes s'ajoutent différents financements : au titre du contrat local des solidarités, pour un montant d'environ 53 000 € en 2025, notamment pour la Maison des Femmes de l'Hôpital Antoine-Béclère AP-HP à Clamart, dont l'inauguration s'est déroulée en mars 2025, et les deux CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) Nord et Sud, autour de l'insertion professionnelle des femmes victimes de violences, et au titre des politiques départementales locales de prévention de la délinquance et de la politique de la ville.

L'année 2023 a été marquée par la création de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes. L'Observatoire est une instance d'animation s'appuyant sur un partenariat institutionnel et associatif, certes déjà existant, mais qu'il convient d'intensifier grâce à la synergie de l'ensemble des acteurs impliqués.

S'agissant des VSS, les principales réalisations, entre 2023 et 2025, sont les suivantes :

- le lancement, dès juin 2023, d'un plan de formation pour les managers départementaux sur le repérage systématique des femmes victimes de violences (300 managers formés entre 2023 et 2025) et pour les agents des services sociaux et médicosociaux sur le questionnement systématique des femmes victimes accueillies dans les services départementaux (400 agents formés entre 2023 et 2025) ;
- la formation des professionnels du territoire avec *Les Rencontres de l'Observatoire* (colloques interprofessionnels, webinaires, etc.) ;
- la création et la diffusion d'outils partagés comme les deux guides professionnels sur les violences conjugales et sur les mutilations sexuelles féminines (2 500 guides diffusés entre 2023 et 2025) ;
- la publication du premier diagnostic sur l'ampleur des violences faites aux femmes dans les Hauts-de-Seine en 2023 et, en 2025, du second diagnostic, avec un focus nouveau sur la prostitution ;
- accompagnement des Communes dans le développement de leur stratégie locale en matière de lutte contre les VSS, par exemple dans le cadre des CLVSS (Contrats Locaux de mobilisation et de coordination locale sur les Violences Sexistes et Sexuelles).

Focus sur le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes :

À l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Département a mis en œuvre un plan d'action global, interne et externe, coordonné entre les différents services du Département. Le Département a notamment déployé, en 2023, 2024 et 2025 :

- une campagne de communication pour sensibiliser le grand public et les femmes victimes ;
- l'organisation de colloques interprofessionnels (*Les cyberviolences au sein du couple* en 2023, *Les violences au sein des couples adolescents et jeunes* en 2024, *Les enfants co-victimes des violences au sein du couple* en 2025) ;
- l'organisation, par les Services des Solidarités Territoriales, d'animations, de temps d'échanges et de sensibilisation (marchés, collèges, lycées, pôles sociaux, Centres de Santé Sexuelle, Espaces jeunes...) avec environ 2 100 participants en 2025 ;
- des actions pour les agents, autour de la sensibilisation aux VSS au travail et du dispositif interne de signalement.

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement de rue et les VSS dans l'espace public, le Département a par ailleurs lancé un partenariat avec l'application *UMAY*. Dix *Safe Places* - Lieux Sûrs départementaux ont ainsi été ouverts en 2025, et plus de 130 professionnels ont été formés à l'accueil de victimes.

S'agissant des femmes les plus fragiles, le Département apporte aux femmes bénéficiaires du RSA un accompagnement adapté. Le Programme départemental d'insertion 2024-2026 propose des outils mobilisables pour les femmes en difficulté d'insertion, notamment des femmes à la tête de familles monoparentales, afin de lever leurs difficultés sociales et freins périphériques à l'emploi, comme la garde des jeunes enfants.

Le Département soutient également le déploiement du *Bus Santé Femmes*, un dispositif itinérant proposé par l'Institut des Hauts-de-Seine. Dans une démarche « d'aller-vers », cet espace protégé permet une prise de contact et un accompagnement à but préventif, sanitaire, social et psychologique, adapté aux femmes victimes d'isolement. Entre 2023 et 2025, 2 863 femmes ont été accompagnées et 100 interventions ont été réalisées sur le territoire des Hauts-de-Seine. Le Département soutient également le site internet www.femmes-monoparentales.com, créé par l'Institut afin d'apporter une réponse aux situations d'isolement auxquelles sont confrontées les femmes monoparentales. 21 645 visites ont été enregistrées entre 2023 et 2025.

Au regard des actions déjà réalisées, les axes de développement suivants sont proposés pour la période 2026-2028 :

- comme pour la période 2023-2025, s'agissant des violences faites aux femmes : poursuite des missions de l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, soutien des associations spécialisées, formations des acteurs professionnels, partage de bonnes pratiques, sensibilisation du grand public, actions de prévention auprès des plus jeunes, accompagnement des Communes, mais également renforcement de la prise en charge des victimes, en facilitant l'accès aux services d'écoute, d'accompagnement, d'hébergement mais aussi de santé ;
- poursuite des actions en faveur des publics les plus fragiles (femmes isolées, précaires, monoparentales) et de la lutte contre les VSS dans l'espace public ;
- lancement d'une réflexion globale sur les violences économiques et l'insertion socio-professionnelle des femmes victimes de violences conjugales ;
- finalisation du diagnostic global sur la monoparentalité, notamment concernant les femmes isolées et précaires.

Je vous propose de bien vouloir approuver les perspectives pluriannuelles 2026-2028 en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, jointes en annexe à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi